
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 27 MARS 2017

Le lundi 27 mars 2017, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 16/03/2017, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

Étaient présents :

Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Serge Deslandes, Madame Madeleine Dubost, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillatre, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Jean Lepetit, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison, Monsieur Bernard Tréhet.

Étaient excusés :

.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe Bas procuration à Monsieur François Brière, Monsieur Jacques Coquelin procuration à Madame Brigitte Boisgerault, Madame Yveline Druetz procuration à Madame Madeleine Dubost, Monsieur Jean-Marc Julienne procuration à Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Jean Morin procuration à Madame Valérie Nouvel.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien Fagnen.

* * *

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 27 mars 2017

Service instructeur	:	Attractivité et filières de développement Délégation à la culture Service de la création et de l'action culturelle
Titre du rapport	:	Festival Les Traversées Tatihou - Partenariats 2017
Commission	:	Education, culture, jeunesse et sports

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2016-01-05.0-4 du 5 janvier 2016 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Mes chers collègues,

La 23^e édition du festival *les Traversées Tatihou* se déroulera du 14 au 26 août 2017. Cet évènement musical compte parmi les plus singuliers de l'été en lien avec les grandes marées.

Le contexte

Le festival Les Traversées Tatihou propose une programmation originale et curieuse pour faire vivre les musiques traditionnelles et du monde, une esthétique peu représentée en région. Il accueille les grands noms de la musique traditionnelle et promeut la nouvelle scène en organisant à chaque édition, de nombreux premiers concerts en France.

En symbiose avec son environnement et son site patrimonial classé, il est rythmé par le calendrier des grandes marées du mois d'août pour sa mythique traversée à pieds des parcs à huîtres pour rejoindre l'île Tatihou à marée basse. Festival de territoires, il rayonne sur le Val de Saire avec des concerts et des projections décentralisés dans le cadre du Tatihou tour. Des associations locales sont associées aux animations et les 2/3 des bénévoles qui concourent à l'organisation de la manifestation, vivent dans le Cotentin et le Val de Saire.

Le festival a également un impact sur l'économie locale en termes de retombées économiques et touristiques. Les prestataires et commerçants sont sollicités pour l'accueil des équipes techniques, artistiques, et du public (hébergement, restauration...). Il a gagné en notoriété ces dernières années et il est aujourd'hui reconnu pour sa qualité artistique et son ambiance conviviale.

Un festival ouvert aux nombreux partenariats

- **Les collectivités du Val de Saire** : créé en 2012, le *Tatihou tour* s'est désormais installé dans le paysage culturel et irrigue le territoire du Val de Saire avec des concerts décentralisés et des visites du patrimoine à Quettehou, St-Pierre-Eglise, Barfleur et Montfarville. À partir de 2016, des conventions ont été signées avec les communes partenaires du *Tatihou Tour*, la ville de Saint-Vaast-la-Hougue et les communautés de communes du Val de Saire et de Saint-Pierre-Eglise. Chacune s'est associée et a voté un soutien financier au prorata du nombre de ses habitants ou en raison du fort rayonnement et des retombées économiques du festival sur le territoire élargi du Cotentin. Le renouvellement de ce partenariat s'est élargi aujourd'hui à la communauté d'agglomération du Grand Cotentin.

- Le Crédit Mutuel Maine-Anjou - Normandie, partenaire du festival pour la 5^e année :

En accord avec ses valeurs de partage et de proximité, le Crédit Mutuel s'investit depuis 2002 dans l'univers de la musique, en mettant l'accent notamment sur le parrainage d'événements musicaux emblématiques et fédérateurs, qui font vivre la musique tout au long de l'année partout en France.

Une volonté commune d'irriguer le territoire, d'impliquer plus étroitement les habitants et les équipes sont à l'origine de ce partenariat entre le conseil départemental et le Crédit Mutuel autour des Traversées Tatihou. Un accompagnement qui se traduit par un soutien financier de 15 000 €, un apport logistique et la participation d'administrateurs et d'élus locaux de la banque mutualiste à l'organisation du festival en tant que bénévoles.

Un partenaire depuis 2015, l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

Dans le cadre de ses liens avec les acteurs locaux (collectivités et acteurs publics, usagers, acteurs économiques), l'agence de l'eau développe des actions de sensibilisation, autour de l'approvisionnement en eau, la protection du littoral et de la mer, la réduction des pollutions. Elle s'associera pour la 3^{ème} fois au festival, en installant un bar à eau au sein du village et en finançant diverses animations à hauteur de 20 000 €.

Un partenaire professionnel : la SACEM

Pour la 4^e année, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique intervient et soutient le festival à hauteur de 2 000 €.

Enfin, d'autres partenariats privés locaux potentiels ont été sollicités et restent à ce jour, à finaliser. Vous trouverez ci-dessous, le détail des participations attendues ainsi que les modèles de convention de partenariat correspondants ci-annexés.

Collectivités	Montant
Montfarville	640 €
Barfleur	496 €
Quettehou	1 260 €
Saint-Vaast-la-Hougue	10 000 €
Communauté d'agglomération du Cotentin (<i>convention 2016 -2018, signée avec l'ex Communauté de communes du val de Saire</i>)	8 000 €
Autres partenaires	
Le Crédit Mutuel	15 000 €
l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	20 000 €
La SACEM	2 000 €
TOTAL :	57 396 €

- Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer, et :
- à approuver les propositions de partenariat développées ci-dessus,
 - à m'autoriser à signer les conventions correspondantes

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
74-311-7474-859-125	20 396,00
74-311-74788-859-125	37 000,00

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

**DELIBERATION CP.2017-03-27.5-10 - Festival Les Traversées Tatihou - Partenariats
2017**
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental donne son accord, dans les conditions exposées dans le rapport, aux partenariats proposés pour l'édition 2017 du festival les Traversées Tatihou.

En conséquence, elle autorise le président à signer les conventions de partenariats telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 27

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 27 mars 2017



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20170327-lmc1849834-DE-1-1

Date envoi préfecture : 30/03/17

Date AR préfecture : 30/03/17

Date de publication : 04/04/17